



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Emprunt obligataire



6 ans



Remboursement à 100% de la valeur nominale



Coupon annuel de 4% (brut)



Profil conservateur à neutre



Aquaфин NV a pour principales activités le financement, le développement et l'exploitation des stations régionales d'épuration des eaux en Flandre. La société émet de nouvelles obligations en euro, offrant un coupon annuel de 4,00% (brut) pendant 6 ans. Sur base du prix d'émission de 101,639%, le rendement actuariel brut est de 3,69%.

Profil d'entreprise d'Aquaфин NV

En 1991, la Directive européenne sur le traitement des eaux urbaines résiduaires plaçaient les Etats membres dans l'obligation de collecter et d'épurer toutes leurs eaux usées domestiques avant 2005. Or, à cette époque, à peine 30% de celles-ci étaient traitées en Flandre. Pour pouvoir développer rapidement des stations d'égouttage à un niveau "supracommunal", la Région flamande a donc décidé de créer Aquaфин NV. Cette société est responsable du financement, du développement et de l'exploitation des stations régionales d'épuration des eaux usées, activités dont elle détient le monopole, selon le contrat de gestion conclu avec la Région flamande. Depuis 2004, Aquaфин peut également concourir sur le marché communal. La société offre des services commerciaux pour le développement, la gestion et le financement de stations d'épuration des eaux dans les communes flamandes.

Sa filiale Aquaplus jouit des connaissances et de l'expérience nécessaires à la gestion du cycle complet d'épuration des eaux. Via Aquaplus, Aquaфин offre également des services au secteur privé en Flandre ainsi qu'au secteur privé et aux autorités locales à l'étranger. En Belgique, Aquaplus travaille surtout pour des industries. Sur le marché international, elle participe, en tant que consultant, à des procédures d'appels d'offres internationaux.

L'agence de notation Moody's a accordé à Aquaфин le meilleur rating possible (Aaa) sur base de ses qualités défensives et du soutien plus que probable que la Région flamande lui accorderait en cas de difficultés financières. Fin 2008, Aquaфин était responsable de la gestion de 4427 km de canalisations et de 228 stations d'épuration des eaux de la Région flamande. La société employait alors 764 personnes. Son total bilantaire s'élevait à 2,3 milliards EUR. Son chiffre d'affaires atteignait, en 2008, 326,8 millions EUR, dont 4,7% étaient liés aux activités commerciales.

(Source: Aquaфин)



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre de l'**offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente applicables aux obligations émises sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 27 août au 25 septembre 2009. Une clôture anticipée est toutefois possible en cas de modification des conditions de marché ou de sursouscription.

Vous pouvez souscrire à ces nouvelles obligations via **PC banking ou Phone banking** (au 02 433 40 32) ainsi qu'aux **guichets de toute agence BNP Paribas Fortis**.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Service Clients au 02 433 40 32 ou consultez notre site internet www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours").

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Emetteur: Aquafin, société anonyme de droit belge.

Rating: Aaa chez Moody's (perspective stable). Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une obligation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: montant maximal attendu de 150 millions EUR.
- Code ISIN: BE0002170364.
- Titres dématérialisés, soumis au droit belge.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur Euronext Brussels.



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces titres sont destinés à l'investisseur présentant un profil de risque **conservateur à neutre**. Ils peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil. Plus d'informations sur les profils de risque sur www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquez ensuite sur "Etablir votre profil d'investisseur"). Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements BNP Paribas Fortis.



Durée

Date d'émission et de paiement: 29 septembre 2009.

Prix d'émission: 101,639% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

Échéance: 29 septembre 2015, ce qui correspond à une durée de 6 ans.

Prix de remboursement: 100% de la valeur nominale à l'échéance.



Rendement

- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 29 septembre de chaque année et pour la première fois le 29 septembre 2010.
- L'investisseur recevra chaque année un coupon de 4,00% (brut), qui sera augmenté, selon les modalités prévues dans le Prospectus, si le rating de l'émetteur venait à diminuer.
- Le rendement actuariel brut sur prix d'émission s'élève donc à 3,69%.



Frais

- **Service financier:** gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Frais de droits de garde** des obligations sur compte-titres: à charge des souscripteurs.
- **Conservation** en Compte-titres BNP Paribas Fortis: au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site www.fortisbanking.be/epargneretplacer (rubrique "Frais et taxes" dans Infos complémentaires). Il appartient aux investisseurs de se renseigner quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique: les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB): pas de TOB sur le marché primaire ; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Risque

En cas de défaut de l'émetteur, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. Par ailleurs, le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces titres pourront y être négociés. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de se référer au Prospectus (voir ci-après) et plus particulièrement à la section "Facteurs de risques" ainsi qu'à notre Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.fortisbanking.be/epargneretplacer (rubrique "Mifid" dans Infos complémentaires).



Documentation

Prospectus: le prospectus rédigé en néerlandais, daté du et approuvé par la CBFA le 26 août 2009 (le "Prospectus") est disponible aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur le site www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours"). Un résumé en français est également disponible.

Ce document est un document promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque SA, dont le siège social se situe Montagne du Parc, 3, B-1000 Bruxelles. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexacts ou contradictoires par rapport au Prospectus.